LETTRE D'INFORMATION DESTINÉE AUX PATIENTS

U-SEPSIS :

Evaluation de la prise en charge des sepsis dans les services d'urgences de la région Occitanie

---

Madame, Monsieur,

Le médecin que vous venez de consulter aux urgences et qui vient de vous prendre en charge participe à une enquête intitulée « Prise en charge des sepsis dans les Structures d'Urgence de la région Occitanie », coordonnée par le collège Occitanie de médecine d'urgence.

Cette enquête n'est pas une recherche clinique. Son objectif est de décrire la prise en charge des patients présentant un état septique grave lorsqu'ils ont recours en urgence au système de soins afin d'évaluer les pratiques pour améliorer la qualité des soins dispensés. Votre médecin conserve son entière liberté pour assurer votre traitement et votre suivi.

Les informations analysées sont exclusivement de nature médicale. Les informations ainsi que le devenir médical, uniquement pendant votre éventuelle hospitalisation, seront recueillies pour être analysées. Afin d'assurer la confidentialité des données de santé, les informations sont codées ne faisant pas apparaître l'identité de la personne et seront conservées sous clés. L'ensemble des informations recueillies sont insuffisantes pour retrouver votre identité.

Seuls les professionnels vous prenant en charge disposent des informations nominatives qui sont consignées uniquement dans le dossier médical. Les résultats de l'enquête sont susceptibles d'être publiés dans des revues médicales ou scientifiques.

Conformément à la loi n°78-17 dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, article 32 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et par la loi n°2 009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de classification du droit et d'allègement des procédures, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression ou de rectification des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel, susceptibles d'être utilisées dans le cadre de l'étude et d'être traitées.

Vous avez aussi le droit, sans avoir à donner de motif, de refuser de participer. Dans ce cas, soyez assuré(e) que cette décision n'aura aucune conséquence pénalisante, notamment sur la qualité de votre prise en charge. Ces droits s'exercent auprès du médecin en charge de l'étude qui seul connait votre identité. Vous pouvez également décider en cours d'étude d'arrêter votre participation.

Vous pouvez accéder directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix, à l'ensemble de vos données médicales en application de l'article L 1111-7 du Code de la Santé Publique.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette lettre d'information, et restons à votre disposition pour tout renseignement utile.

Dr Mathieu OBERLIN, Collège Occitanie de médecine d'urgence

mathieu.oberlin@ch-cahors.fr